

Permis d'exploitation

Deux organismes partenaires pour votre formation

Le permis d'exploitation est obligatoire pour ouvrir ou reprendre un établissement titulaire d'une licence de débit de boissons ou de restaurant. Il se compose d'une formation initiale (sur 3 jours) et d'un recyclage périodique. Vous avez le choix entre deux organismes :



1^{er} ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES

Présentiel ou visio

au choix

FORMATION INITIALE
650 € TTC

RECYCLAGE
330 € TTC

Tarifs identiques en
présentiel comme en visio.

EN PRÉSENTIEL

- 7 – 8 – 9 oct. recyclage : 8 oct. **sous réserve**
- 18 – 19 – 20 nov. recyclage : 19 nov.
- 16 – 17 – 18 déc. recyclage : 17 déc.

EN VISIO

- 23 – 24 – 25 sept. recyclage : 24 sept.
- 26 – 27 – 28 oct. recyclage : 27 oct.
- 23 – 24 – 25 nov. recyclage : 24 nov.
- 14 – 15 – 16 déc. recyclage : 15 déc.

Recyclage : jour central de chaque session (ex. le 8 oct. pour la session des 7-8-9 oct.).

Réserver

Complétez la **fiche contact UMIH 43** en précisant la date souhaitée.



Hôtellerie - Restauration
Tourisme - Santé - Agroalimentaire

100 % en visio

matin ou après-midi, au choix

FORMATION INITIALE
576 € TTC

RECYCLAGE
324 € TTC

FORMATION INITIALE

Du lundi au vendredi, le matin ou l'après-midi.
Prochaine session : du lun. 31 août au ven. 4 sept. 2026.
De nouvelles sessions sont proposées chaque semaine.

RECYCLAGE

Sur 2 jours (lundi et mardi), matin ou après-midi.
Prochaine session : lun. 31 août – mar. 1er sept. 2026.

Réserver

En ligne, directement sur **aktiveoformation.fr**

Financements possibles

- **Salarié de la branche HCR** : financement possible.
- **Travailleur non salarié (TNS)** : AGEFICE ou FAFCEA.
- **Ou autofinancement.**